

EVOLUTIONS DE LA NORME NF C 15-100 (Édition 2024)

Règles d'installation dans les bâtiments à usage d'habitation

<i>Durée :</i> 7 h	<i>mercredi 11 mars 2026</i>	<i>Lieu :</i> CAPEB 86 14 Rue des Frères Lumière 86000 POITIERS
------------------------------	------------------------------	---

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable) : **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salariée Conjoint collaborateur Gérant non salariée

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salariée

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Coût de la formation : 320 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents	Non Adhérents CAPEB + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salariée</u> cotisant au Après déduction de la prise en charge	75 €	165 €
Autres stagiaires	320 €	410 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

- un extrait d'inscription au *Registre National des Entreprises (RNE)* (accessible sur le site <https://data.inpi.fr/>) de moins d'un an
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Signature et cachet de l'entreprise

Le

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14 Rue des Frères Lumière – 86000 POITIERS – Tel : 05 49 45 89 72 - Mail : contact@arfab.fr
SIRET : 393 135 017 00019 - Code APE : 8559A - N° de déclaration d'activité : 54 86 00436 86

PROGRAMME FORMATION



EVOLUTIONS DE LA NORME NF C 15-100 (Édition 2024) Règles d'installation dans les bâtiments à usage d'habitation

Objectifs de formation

- A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les évolutions de la série des normes NF C 15-100 de 2024 et leurs impacts sur les règles de mise en œuvre des installations électriques dans des parties privatives et communes des bâtiments d'habitation

Programme détaillé

Introduction

- Historique de la norme NF C 15-100
- Pourquoi une révision ?
- Objectifs de la formation

La série des normes NF C 15-100 de 2024

- Structure et articulations entre les différentes normes de la série
- Domaine d'application
- Date d'application

Evolutions impactant les règles d'installation électrique dans les bâtiments d'habitation (+ Rappels)

- Limites aval des installations
- Caractéristiques des conducteurs et câbles: Réaction au feu, ...
- Locaux contenant une baignoire ou une douche
- Installations électriques dans les bâtiments d'habitation
- Protection contre les contacts indirects: LEP, types de DDR, ...
- Circuits terminaux : DéTECTeurs d'arcs, prises USB, ...
- Luminaires et installations d'éclairage
- Chauffage électrique
- Distribution électrique dans le logement
- Protection, commande, sectionnement & surveillance
- Raccordement de source de production (PV, ...) à l'installation électrique de consommation
- Protection contre les surtensions d'origine atmosphérique (parafoudres)
- Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)
- Règles relatives aux emplacements spéciaux: piscines privées et autres bassins...
- Modes de pose et dimensionnement des canalisations électriques dans les parties communes et les services généraux

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?
- Autocontrôle des installations électriques

 **Durée :** 1 jour - 7 heures

 **Public visé :**

Installateurs électriques et techniciens intervenant sur les installations électriques des locaux à usage d'habitation

 **Pré-requis :**

Avoir les connaissances techniques de base sur les installations électriques

 **Animation :**

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

 **Moyens pédagogiques :**

- Animation d'un diaporama et échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices
- Chaque stagiaire recevra un support de formation

 **Moyens techniques :**

- Salle de formation équipée
- Vidéoprojecteur

 **Evaluation et sanction de la formation :**

- Feuilles d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée
- QCM de fin d